



PLENIERE DES 11, 12 ET 13 DECEMBRE 2006

INTERVENTION SUR LE SRADT

Intervention de Michel Coletta, pour le groupe des élus Verts

Les mois qui viennent de s'écouler nous ont rappelé avec force les enjeux liés au réchauffement climatique. Si certains semblent découvrir l'ampleur de la crise environnementale, d'autres, et notamment les Verts, proposent depuis de nombreuses années des solutions concrètes pour y faire face.

Ainsi, Dominique Voynet, avec la loi d'Orientation de l'Aménagement Durable du Territoire (LOADDT) du 25 juin 1999, a instauré la nécessité pour les Régions d'élaborer des Schémas Régionaux d'Aménagement et de Développement du Territoire (SRADT). L'objectif est de permettre la co-élaboration d'un projet de territoire, associant citoyens, acteurs et institutions, articulé autour des trois piliers du développement durable : progrès économique, justice sociale et préservation de l'environnement.

Les Verts apprécient que ces principes soient repris dans le « nouvel équilibre » qui nous est proposé dans la charte soumise à notre approbation. Il constitue une rupture avec les périodes passées qui retenaient la croissance pour seul critère d'appréciation du bien-être social et environnemental.

Cette année de concertation a permis d'établir de façon incontestable que cette vision étriquée et passéiste avait eu de graves conséquences sociales et environnementales.

De notre passé industriel, nous avons hérité un environnement dégradé avec près de 4 000 sites pollués en Haute-Normandie, une biodiversité menacée, des risques industriels majeurs avec 74 établissements classés « Seveso 2 » et 2 centrales nucléaires, et enfin des ressources humaines fragilisées avec une sous-qualification, un chômage supérieur à la moyenne nationale, de la précarité, des mécanismes d'exclusion à l'accès au logement et aux soins et en bout de processus, une surmortalité.

Le legs est lourd à porter, et le « **nouvel équilibre** » ne pourra être atteint que si on fait le choix :

- De **processus de décision démocratisés**, par l'accès élargi à l'information, par plus de transparence, par l'intermédiaire d'enquêtes et de débats publics contradictoires, de référendums d'initiatives locales, ...
- De plus de **justice sociale**, en favorisant la formation tout au long de la vie, les transports collectifs, le maintien des services publics, la relance de la construction de logements sociaux, la lutte contre la précarité;

- Du progrès économique plutôt que la croissance, en privilégiant le développement d'une **économie au service de l'homme**, soucieuse de son environnement et qui se préoccupe de l'**utilité** de ce qu'elle produit. C'est l'exemple de l'économie sociale et solidaire, mais également des éco filières qui participent à la conversion écologique et solidaire de l'économie ;
- D'une **politique environnementale à la hauteur de la crise écologique et climatique**.

Il s'agit de passer d'un développement actuellement non durable, insoutenable à ce nouvel équilibre qui doit mettre l'écologie au coeur des politiques publiques.

Le temps des demi-mesures est terminé. Nous avons un cadre, le SRADT, "*Aménagement Durable*", qui nous y convie pour tendre vers un territoire plus sobre, plus économe en ressources, réduisant son empreinte écologique :

- Il faut mettre **fin à un programme autoroutier prédateur et ravageur**;
- **S'opposer à tout projet polluant ou émetteur de GES :**

A ce titre, nous nous opposons à la décision aberrante du port du Havre d'autoriser l'implantation de deux centrales au charbon, centrales privées (SNET et POWEO), largement contributives au rejet de CO₂, comme le rappelle le rapport très officiel du Délégué Interministériel au développement durable (port du Havre qui s'était opposé aux éoliennes à Antifer).

Ou encore à des implantations d'unité de production d'agro-carburant, comme TEREOS à Lillebonne, au bilan énergétique nul, voire négatif, au bilan environnemental mauvais, mais Ô combien profitable pour les lobbies profitant d'une défiscalisation abusive, et de subventions contradictoires avec les objectifs du SRADT.

- Cesser tout soutien à l'agriculture productiviste et réaffecter les moyens au **développement de l'agriculture biologique**.
- Parallèlement, les **politiques en faveur de l'environnement doivent changer d'échelle**.
- Il faut enfin donner leur vraie place à la **mobilité douce et aux transports en commun** ;
- Réaliser les investissements nécessaires au **transport fluvial et ferroviaire** ;
- Systématiser le recours aux **énergies renouvelables et aux économies d'énergies**.

A titre d'illustration :

Notre région compte environ 800 000 logements. Ils représentent à la fois un formidable gisement de réduction des gaz à effet de serre, par l'intermédiaire d'un vaste programme d'isolation qui pourrait être mené dans le cadre d'un Plan Climat Territorial, mais aussi d'emploi, de milliers d'emplois non délocalisables, avec la création d'une filière du bâtiment spécialisée dans les économies d'énergies et enfin, un outil de lutte contre la précarité énergétique en permettant aux ménages les plus modestes de réduire leur facture énergétique. L'incapacité pour ces ménages modestes de régler leur facture de chauffage, étant une cause connue d'endettement.

Ce seul exemple illustre l'enjeu du « **nouvel équilibre** ».

La transversalité permet de **décloisonner nos politiques sectorielles pour être en mesure de répondre aux enjeux du développement durable**. C'est l'objet même des Agenda 21. La Région a décidé de lancer son propre Agenda 21 et de soutenir les territoires qui s'engageraient dans ce sens. L'effort doit se poursuivre et même devenir une règle incontournable pour que l'ensemble des territoires s'engage dans cette démarche à brève échéance.

Au-delà de l'urgente nécessité de rééquilibrer l'action publique au regard des enjeux du Développement Durable, le SRADT se doit d'être un outil de reconquête, par les citoyens, de leur avenir.